



CONSIGNES NATIONALES 2016-17

POUR ARBITRES TOUS NIVEAUX SAUF HN



CONSIGNES NATIONALES 2016-17

AMENDEMENT AUX REGLES

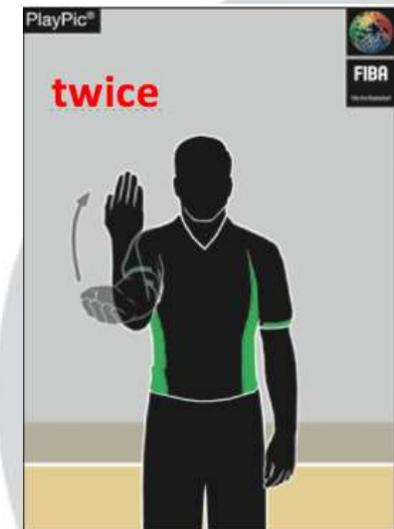
(Modifications d'août 2015)

- La couleur des lignes doit être blanche ou de couleur contrastante (rouge précédemment)
- 16 sièges sont autorisés sur les bancs (au lieu de 14 précédemment)
- 2 entraîneurs et 7 accompagnateurs sont autorisés sur le banc d'équipe (au lieu de 5 auparavant) soit 9 personnes en plus des remplaçants (au lieu de 7 précédemment)



PROCEDURES OFFICIELLES POUR LES SIMULATIONS - Juin 2016

- Lorsqu'une simulation (inclut le flopping) se produit, l'arbitre doit immédiatement effectuer le nouveau geste de Simulation (« double remontée de l'avant bras »)
- A la première interruption de jeu, l'arbitre doit avertir l'entraîneur concerné



PROCEDURES OFFICIELLES POUR LES SIMULATIONS - Juin 2016

A la première répétition ou sur n'importe quelle action excessive de simulation entraînant une faute technique :

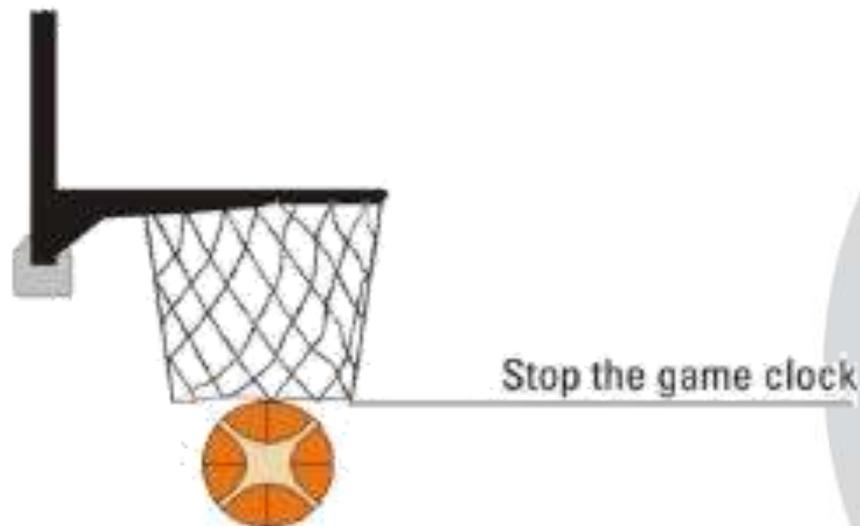
- a) Faire le signal « arrêt de chrono »
- b) Faire 2x le signal « simulation »
- c) Faire le signal de « faute technique »



INTERPRETATIONS – Juin 2016

16-9 Arrêt du chrono après panier marqué dans les 2 dernières minutes ou sur demande de temps mort

Le chronomètre de jeu doit être arrêté quand le ballon a clairement traversé le panier (voir figure ci-dessous)



INTERPRETATIONS – Juin 2016

29/50-54 « 24 secondes »

Il reste 25,2 secondes à jouer en fin de 2^{ème} période quand l'équipe A prend le contrôle du ballon. Il reste 1 seconde au chronomètre des tirs quand A1 tire au panier.

Le signal sonore retentit lors du tir alors que le ballon est en l'air.

Le ballon ne touche pas l'anneau et après 1,2 sec supplémentaire, le signal sonore de fin de période retentit.

Interprétation : Pas de violation du chronomètre des tirs dans la mesure où l'arbitre attendait de voir si l'équipe B allait prendre le contrôle du ballon. La période est terminée.

INTERPRETATIONS – Juin 2016

29/50-55 « 24 secondes »

Il reste 25,2 secondes à jouer en fin de 2^{ème} période quand l'équipe A prend le contrôle du ballon. Il reste 1 seconde au chronomètre des tirs quand A1 tire au panier. Le signal sonore retentit lors du tir alors que le ballon est en l'air.

Le ballon ne touche pas l'anneau et l'arbitre siffle la violation alors qu'il reste 0,8 secondes au chronomètre de jeu.

Interprétation : Violation du chronomètre des tirs.

Le ballon doit être accordé à l'équipe B pour une remise en jeu avec 0,8 secondes au chronomètre de jeu.

INTERPRETATIONS – Juin 2016

29/50-56 « 24 secondes »

Il reste 25,2 secondes à jouer en fin de 2^{ème} période quand l'équipe A prend le contrôle du ballon.

Il reste 1,2 seconde à jouer et le signal sonore du chronomètre des tirs retentit alors que **A1 a le ballon dans les mains.**

L'arbitre siffle une violation tardivement alors que le chronomètre de jeu indique 0,8 secondes.

Interprétation : Violation du chronomètre des tirs. Le ballon doit être accordé à l'équipe B pour une remise en jeu avec 1,2 secondes au chronomètre de jeu.

Règles en vigueur

Textes actuels de référence :

- Les règles FIBA 2014
- Les interprétations FIBA de novembre 2015
- Amendement des règles d'aout 2015



Règles disponibles et téléchargeables sur le site de la FFBB en cliquant sur le lien suivant : [Règles FIBA](#)

CONSIGNES NATIONALES 2016-17

Rappel de la règle FFBB de gestion des FT (sauf HN)

A renseigner au verso :

- Faute technique de joueur
- Faute technique personnelle de l'entraîneur « C »
- Toute faute disqualifiante



A ne pas renseigner au verso :

- Faute technique de remplaçant, d'assistant coach, d'accompagnateur, ... de type « B »
- Faute technique de joueur après sa 5^{ème} faute (« B »)
- Disqualification pour 2 fautes antisportives (« GD »)
- Disqualification pour 2 fautes techniques (« GD ») mais chaque faute technique « T » doit être renseignée au verso

CONSIGNES NATIONALES 2016-17

Délégué de club (anciennement le responsable de l'organisation)

Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club.

Ses fonctions sont :

- être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;
- contrôler les normes de sécurité ;
- s'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;
- intervenir pour assurer la sécurité des officiels avant, pendant et après la rencontre en restant à leur proximité jusqu'à leur départ ;
- prendre, à la demande des officiels, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale ;
- prendre toutes dispositions nécessaires pour les formalités de fin de rencontre dans le local approprié ou dans le vestiaire des officiels.

Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant. Il ne pourra exercer aucune autre fonction.

CONSIGNES NATIONALES 2016-17

Officiels de table de marque

A chaque fois que le ballon sera en jeu lors d'une remise en jeu ou du premier lancer franc d'une série, les OTM annonceront « **en jeu** » afin de bien marquer le moment à partir duquel remplacements et temps-morts ne sont plus possibles.

Les **erreurs au tableau d'affichage** (score notamment) doivent être rectifiées rapidement et les arbitres doivent être informés de la rectification au prochain ballon mort et doivent informer les entraîneurs de la rectification



CONSIGNES NATIONALES 2016-17

REMISES EN JEU RAPIDE JUSQU'EN U15

Chez les jeunes jusqu'à U15 inclus, pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps-mort ou remplacement.

Même après un ballon tenu (entre-deux), la remise en jeu répondant à la possession alternée peut se faire rapidement.



GESTUELLE ET USAGE DE LA VOIX

- Quelles que soient les catégories et divisions, les arbitres doivent **renforcer de la voix leurs communications** gestuelles
- Utiliser une voix claire, assurée et non agressive
- Ceci doit contribuer à renforcer la clarté, la confiance et l'assurance de l'arbitre dans sa communication.



- Cela prend toute son importance dans l'exploitation des remises en jeu rapides chez les jeunes après une violation.

RAPPEL SUR LES NOUVEAUX SIGNAUX

Avant les remises en jeu en ligne de fond en zone avant :

AT : doit siffler après avoir contrôlé si son collègue, les OTM et les joueurs sont prêts. Il ne passera qu'ensuite le ballon avec rebond au joueur effectuant la REJ.

AK : doit répercuter le geste de départ du chronomètre.

Faute proche d'une action de tir : pour réduire les contestations, après avoir levé le poing, l'arbitre doit:

- Ne plus pointer le fautif, annoncer le numéro et la couleur du fautif si nécessaire et :
 - Soit pointer immédiatement le sol de 2 doigts avant le résultat du tir (pas de panier ni de LF)
 - Soit indiquer immédiatement si le panier est accordé ou le nombre de lancers-francs réparant la faute sur tir

CONSIGNES NATIONALES 2016-17

CONTRÔLE DES TIRS

- Contrôler valeur du tir, fautes et flopping jusqu'à la fin de l'action de tir avant de contrôler le rebond
- Toujours indiquer immédiatement la valeur du tir tenté (2/3 points) sur tous les tirs proches de la ligne à 3 points
 - Pointer le sol immédiatement avec 2 doigts écartés pour un tir à 2 points
 - Lever immédiatement 3 doigts bras tendu au-dessus de la tête
- Ne pas partir ni anticiper sur la contre-attaque tant que le rebond défensif n'est pas assuré



4F : **F**oot



Foul



Floor



Flop

SYSTÈME D'OBSERVATION CF 2016-17

- La nouvelle fiche d'observation-évaluation est mise en application en CF1 et CF2
- Elle est basée sur les appréciations portées sur des critères multiples et sur le potentiel
- L'observateur n'a pas connaissance de la note lors de l'envoi au référent.
- La fiche est transmise par la suite aux arbitres avec la note



CONSIGNES NATIONALES 2016-17

FILIERE NATIONALE (DETECTION-PERFECTIONNEMENT)

- Cinq stages différents (mécanique, arbitrage des techniques individuelles, arbitrage des stratégies collectives, gestion-détection, gestion-perfectionnement)
- Les stages nationaux de détection et perfectionnement sont ouverts à tous (10% à 30% de candidats libres)
- Un des deux stages gestion sera réservé à un groupe pour être sélectionné pour le stage « Accession HN »



CONSIGNES NATIONALES 2016-17

STAGE ACCESSION HN

Le stage aura lieu en juin avec 12 places :

- La première féminine nationale (1)
- Le premier classé de chaque zone incluant le 1^{er} national masculin (6)
- Le 5 meilleurs potentiels des stages nationaux de détection et perfectionnement (5)



CONSIGNES NATIONALES 2016-17

ASPIRANTS CF1

La CFO **peut désigner** au plus 3 aspirants CF1 par Zone.
Elle en a désigné 1 par zone cette saison.

Ces arbitres sont des arbitres CF2 qui doivent être désignés au moins 3 fois en CF1. La CFO essaiera cependant de les désigner 7 fois en CF1 **cette saison** dont 4 fois avec leur tuteurs.

Les observations en CF1 sont envisagées après deux matchs effectués avec le tuteur. 1 observation sera faite sur une désignation avec le tuteur.

Les 3 observations en CF2 sont également prises en compte pour envisager l'intégration de ces arbitres en CF1 la saison prochaine.

DÉSIGNATIONS CF2

Les désignations CF2 seront faites sur les championnats suivants. :

- NM3 - NF1 - NF2
- Championnats de France U15 et U18 masculins et féminins Elite - 1ère phase
- Championnats de France U15 et U18 masculins et féminins Elite - 2^{ème} phase - groupe A
- Coupes de France masculine et féminine
- Coupes de France U17

Les observations sont privilégiées sur la NM3

CONSIGNES NATIONALES 2016-17

DÉSIGNATIONS LIGUES

- NF3
- Championnats de France U15 et U18 masculins et féminins - 2^{ème} phase – groupe B
- Championnats Inter Régionaux U15 – U18
- Championnats Régionaux



CONSIGNES NATIONALES 2016-17

E-MARQUE

En septembre 2016 :

- NM2, NF2, NM3 et NF3
- Championnats de France Elite U15 et U18

Au 1^{er} janvier 2017 :

- NF1
- Trophée coupe de France
- Inter Région U20M, U17 M-F et U15 M-F

Pas d'E-marque en :

LF2 et Coupe de France U17

<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>



CONSIGNES NATIONALES 2016-17

RAPPEL : GROUPES ARBITRES ELITE JEUNE

Chaque ligue établit un groupe d'Arbitres Elite Jeune.

Ce groupe doit être constitué en priorité

- d'arbitres potentiels de 23 ans et moins
- ou de moins de 5 ans d'arbitrage

Ce groupe doit officier en priorité :

- Les championnats de France U15 et U18 - 2^o phase-groupe B
- Les championnats Inter Régionaux U15 - U17 - U20

En cas de manque d'arbitre en 1^{ère} phase ou en 2^{ème} phase groupe A des championnats de France U15 et U18, la FFBB peut faire appel à un 2^{ème} arbitre du groupe Arbitre Elite Jeune d'une ligue pour officier avec un premier arbitre de niveau CF.



CLASSEMENT DES ARBITRES CF 2016-17

Les modalités de classement sont identiques en CF1 et CF2 :

- Base = moyenne arithmétique des observations sur 100
- Prise en compte du potentiel sous forme de points ajoutés à la moyenne sur 100 des observations (20 points maximum)
- Bonus éventuels selon les performances lors des stages nationaux (5 pts maxi)
- Pour départager les ex-aequo, prise en compte de critères annexes (disponibilité, assiduité aux formations continues en e-Learning , ...).

DÉSIGNATIONS / DISPONIBILITE DES ARBITRES

En championnat de France la priorité doit être donnée aux désignations FFBB

- Un arbitre CF doit être disponible pour officier au moins 1 match le samedi ou le dimanche selon les besoins du répartiteur.
- Les indisponibilités doivent être dûment justifiées au moins 35 jours à l'avance.
- Les indisponibilités pour jouer ou coacher ne sont pas recevables pour un arbitre CF, à moins d'évoluer à un niveau supérieur au niveau d'arbitrage

CONSIGNES NATIONALES 2016-17

DÉSIGNATIONS ARBITRES CF

- Les stages de revalidation de début de saison et réunions de mi-saison sont obligatoires pour arbitres et observateurs.
- Il est rappelé que la CFO n'a pas d'obligation de désignation, notamment pour les arbitres peu disponibles pour officier au niveau requis ou ne respectant pas les consignes.



CAISSE DE PÉRÉQUATION (divisions)

Les frais et indemnités des arbitres seront payés par la caisse de péréquation FFBB pour tous les championnats de France SENIORS, et plateaux finaux de championnats, trophée et coupe de France masculins et féminins (1/16-1/8 et 1/4-1/2).

Pas de caisse de péréquation en :

- Championnats de France Jeunes (paiement partagé entre les 2 clubs) et Coupes de France U17 (paiement par club recevant jusqu'aux 1/8 compris)
- Trophée coupe de France jusqu'aux 1/32 inclus (paiement par club recevant)



CAISSE DE PÉRÉQUATION (procédures)

Tout arbitre ...

- dont le RIB n'a pas été enregistré les saisons précédentes ou,
 - dont le RIB a changé,
- ... doit obligatoirement envoyer son RIB à la FFBB pour pouvoir percevoir son premier règlement.

Ne pas envoyer à :
~~cfo@ffbb.com~~

mais envoyer à :
cbarbier@ffbb.com

Les rencontres du mois sont réglées par virement FFBB vers le 15 du mois suivant.

CAISSE DE PÉRÉQUATION (procédures)

L'attention des ligues est portée sur le fait qu'il faut qu'elles demandent à tous les arbitres susceptibles de siffler en NF3 d'envoyer leur RIB à cbarbier@ffbb.com (et non à cfo@ffbb.com) pour qu'ils puissent être payés de leurs futurs matches dans cette division.

Les premiers RIB reçus ont été transféré à la bonne adresse.

Pôle Formation et CFO
Juillet 2016

Contact : bvauthier@ffbb.com



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 54 - F 01 53 94 26 85